



Indemnisation pour licenciement sans cause réelle et sérieuse

Par MademoiselleA

Bonjour,

J'ai travaillé dans un grand restaurant 3 mois. J'aimerais savoir combien de mois d'indemnisation ai-je droit suite à un licenciement sans cause réelle et sérieuse. Sachant que ma période d'essai à été rompu hors delai, aucun renouvellement de periode d'essai n'a été signé et ils n'ont pas respecté le delai de prévenance

Merci pour votre réponse